

# L'Etrille Curtilloise



## Le mot du Syndic



Bonjour à vous, habitantes et habitants de Curtilles,

Le tour de chauffe de notre nouvelle Municipalité arrive à son terme puisque la première année de la législature est quasi bouclée. Nous devrions donc pouvoir dorénavant aborder avec sérénité et détermination la gestion de notre commune et les travaux qui ne manquent pas.

Un des projets phare pour les 2 années à venir concerne notre aménagement du territoire. Dans le but de pouvoir effectuer une réflexion approfondie sur les futurs terrains à bâtir, nous avons décidé de créer une Zone réservée qui vous est expliquée en pages 4 et 5 et qui nous permettra de travailler sur le sujet de façon emblématique sachant qu'une grande partie des propriétaires fonciers situés en zone village sont concernés par cette problématique.

Un autre projet d'envergure, en cours, concerne l'étude de rénovation du café Fédéral et la création d'une salle communale. Même si le coût important de ce projet issu de l'étude de détails ne permettra certainement pas une réalisation dans sa totalité,

force est de constater que la réflexion menée va permettre à la Municipalité de proposer, à l'automne, au Conseil Général, des modifications significatives pour réaménager le centre du village.

2018 verra également s'accroître les arrêts de bus à Curtilles comme expliqué en page 8. Une réflexion a été engagée par la Municipalité afin de sécuriser au maximum les 2 arrêts sur la route cantonale étant donné qu'à moyen terme ces bus seront utilisés pour le transport de nos écoliers.

Et en parlant d'écoliers, nous ne voudrions pas oublier de vous donner des informations en pages 10 et 11 sur la construction du nouveau collège de Moudon étant donné que nous finance-rons celui-ci avec les autres communes membres de l'AIMSLE,

L'eau reste également une de nos priorités et c'est pourquoi vous retrouverez en pages 6 et 7 quelques données intéressantes liées à notre réseau.

Comme vous le constatez, votre Municipalité a du pain sur la planche et elle espère vous faire

Sommaire	
L'Edito, le mot du Syndic	2
Curtilles - animations	3
Nouveau plan d'affectation (PGA)	4
Règlement de la Zone réservée	5
Réseau, distribution et qualité de l'eau	6 - 7
SDIS de la Haute-Broye	7
Transports publics	8
Le bien vivre «ensemble»	9
Complexe scolaire à Moudon	10
Salle omnisport triple	11
Des «Totems» à Curtilles	12
Souriez... Vous êtes flashés !	
Police population	13
Déchetterie et éclairage	14
Ça déménage au bureau communal / Agenda des manifestations	15
Curtilles en 1819	16

découvrir au travers ces articles de notre journal les informations les plus importantes.

Alors bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer pour échanger sur la vie de notre village.

Eric Binggeli, Syndic



## 2016 : une année riche en activités

### Course des seniors

Au mois de juin, la course des seniors a pris la forme d'une invitation dans la région qu'ont choisie comme nouveau domicile Danièle et Jean-Claude Chollet, la Bresse. Après, il faut l'avouer, un assez long trajet en car, ponctué seulement par une pause-café, nous sommes arrivés à Huilly-sur-Seille dans une magnifique propriété. La météo a permis de prendre l'apéritif au bord de l'eau, la Seille, affluent de la Saône.



Le repas, pris dans un village voisin, a permis à tous les participants d'échanger leurs impressions sur cette région aux reliefs tellement moins marqués que par chez nous.



L'après-midi, le temps se couvrant légèrement, la visite de l'Hôtel-Dieu de Louhans et son apothicaire nous a permis de profiter, au sec, d'une visite très intéressante de ce qui était l'ancêtre d'un dispensaire médical.



### Fête de l'été

Fin août, une nouvelle fois, point d'orgue des vacances estivales, la Fête de l'été. C'est l'occasion de se retrouver entre générations et voisins autour de grillades, de passer un moment en toute simplicité et de permettre aux enfants de se retrouver vers la place de jeux avant la rentrée scolaire.



### Sortie spectacle

Le 2 septembre, pour la première fois, une proposition de soirée spectacle a séduit une jolie équipe qui s'est déplacée en car à Avenches, pour le Military Tattoo.

Un accueil privilégié par l'office du tourisme nous a fait passer une soirée façon VIP. Cette expérience sera renouvelée cette année.

### Bricolage de Noël

Fin d'année festive avec le bricolage de Noël mené de main de maître par Béatrice Bula. Le 19 novembre, les enfants ont pu rapporter à la maison un pot décoré avec pour contenu tout le nécessaire pour faire des biscuits très appréciés à cette période de l'année.



## Zone réservée de la commune de Curtilles

Le peuple Suisse a accepté en votation du 3 mars 2013 les modifications de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire).

Pour le canton de Vaud, ceci a eu pour effet concret de devoir effectuer une mise à jour du Plan Directeur Cantonal (PDCn) dans lequel doivent être intégrés les critères liés notamment à la surface constructible.

La plupart des communes du canton de Vaud présentent à l'heure actuelle une surcapacité de zones à bâtir.

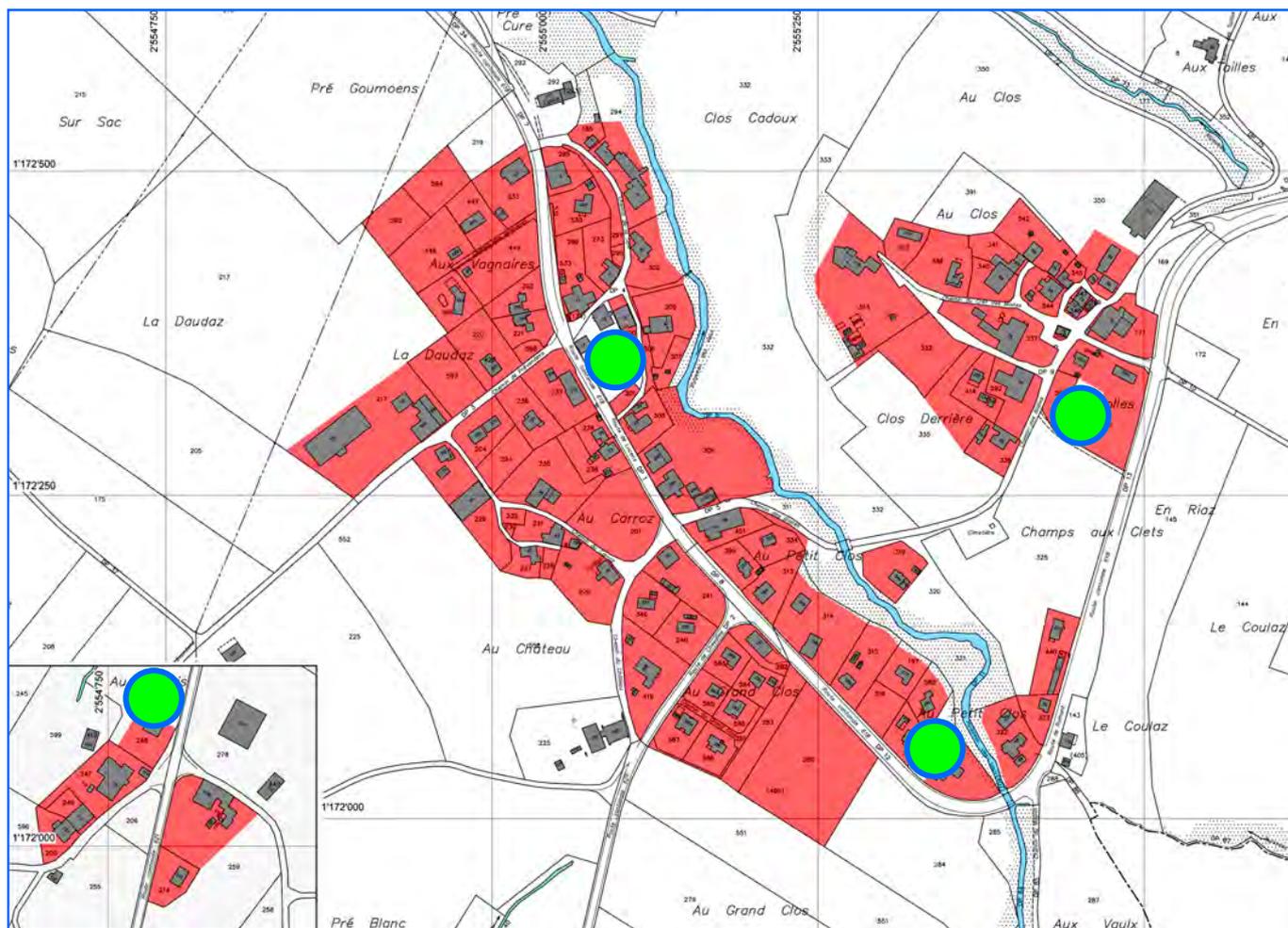
Il s'agit dès lors de devoir redimensionner celle-ci afin de respecter les directives du canton.

Notre commune n'échappe pas à la règle et va devoir réduire sa surface à construire de manière significative dans les années à venir.

La Zone réservée, mise à l'enquête en fin d'année 2016, validée par le Conseil Général de Curtilles et par le canton de Vaud, est entrée en vigueur en date du 24 mai 2017 pour 5 ans.

Cette zone permet de figer les constructions dans notre zone à bâtir dans le but de permettre à la Commune de créer un nouveau PGA (Plan général d'affectation) sans avoir à traiter en parallèle des permis de construire, car cela entraverait grandement la démarche.

La Zone réservée déploie ses effets sur le périmètre défini en couleur rouge dans le plan ci-dessous.



*A noter que 4 parcelles ont été sorties de cette Zone réservée (points verts), sur lesquelles il est toujours possible d'ériger une habitation selon le PGA actuellement en vigueur.*

## Art. 1 Objectif

La Zone réservée selon l'art. 46 LATC est instaurée afin de permettre à la commune de redimensionner sa zone à bâtir conformément à la LAT.

## Art. 2 Périmètre

La Zone réservée déploie ses effets sur le périmètre défini sur le plan.

## Art. 3 Effets – nouvelles constructions

Aucune nouvelle construction destinée à l'habitat n'est admise dans le périmètre de la Zone réservée. Les autres constructions sont admises dans le respect des dispositions des plans d'affectation en vigueur.

## Art. 4 Effets – volumes existants

Les bâtiments existants peuvent être entretenus selon l'art. 80 LATC. Les potentiels de densification sont bloqués le temps que la Zone réservée déploie ses effets.

## Art. 5 Entrée en vigueur

La Zone réservée déploie ses effets dès sa mise en vigueur par le Département compétent pour la période prévue par l'art. 46 LATC, à savoir 5 ans, prolongeable 3 ans.

Elle abroge provisoirement toutes les dispositions antérieures, notamment celles des règlements communaux, qui lui sont contraires.

---

Le plan directeur Cantonal (PDCn), que le Grand Conseil vaudois a approuvé dans sa séance du 20 juin 2017, doit encore être validé par la Confédération.

La Municipalité aura ensuite toutes les cartes en main pour étudier et réaliser un nouveau PGA qui permettra aux propriétaires fonciers de disposer à nouveau de terrains à bâtir à l'horizon fin 2019. Pour autant que les procédures habituelles demandées par le canton, ainsi que les éventuelles oppositions ne prennent pas trop de temps.

Eric Binggeli, syndic



Le captage de notre eau de source provient du lieu dit : « Au Rosex », colline qui surplombe Curtilles.

Son sous-sol est composé de strates de marne, gravier et sable.

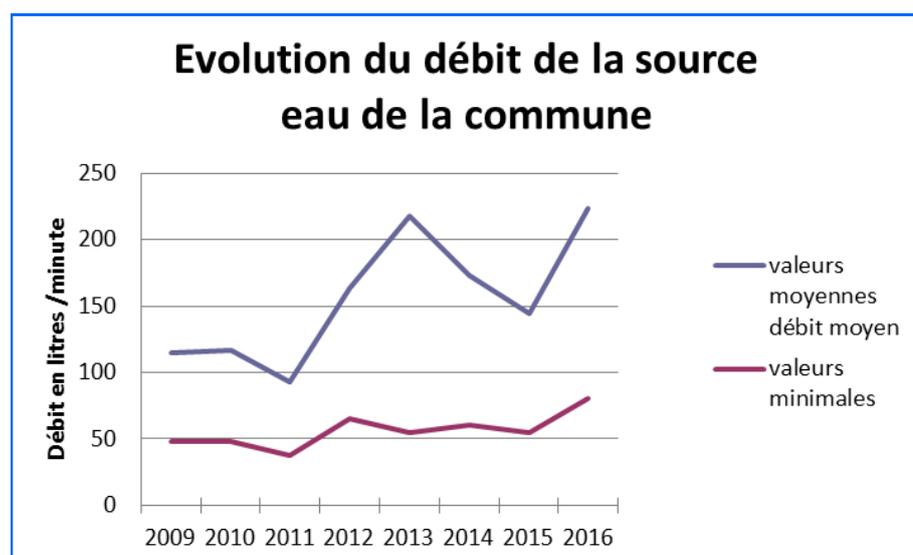
Le captage de l'eau est situé à une profondeur de huit à onze mètres sur un territoire classé « zone de protection ». Il s'effectue au moyen de plusieurs conduites de drainage.

Cette eau passe ensuite dans deux bassins déssableurs et s'écoule dans le réservoir d'une capacité de 300 m<sup>3</sup> (photo de droite).

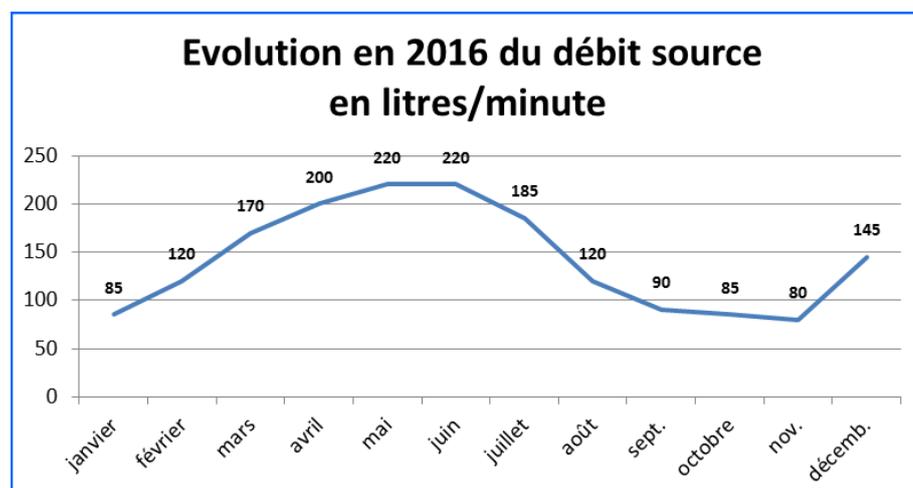


La surveillance du débit de l'eau est une des tâches de la Municipalité.

Vérifier que l'approvisionnement en eau des habitants et animaux de la commune soit toujours assuré est important et ceci surtout en période estivale.

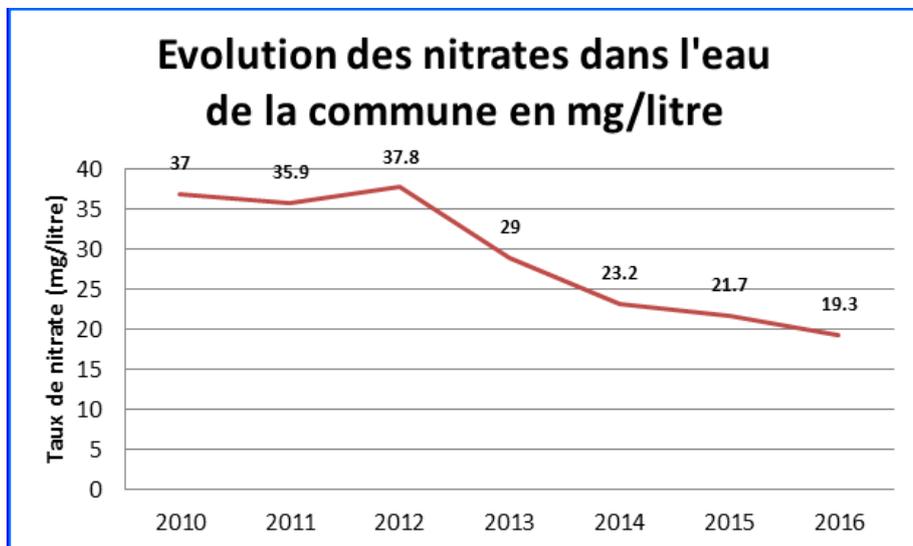


*Evolution du débit de l'eau durant les années 2009 à 2016*



*La courbe du débit d'eau mesurée sur une année*

Dans le cadre du contrôle de la qualité, un soin particulier est porté entre autre à l'évolution de la valeur de nitrates dans l'eau communale.



Des prélèvements réguliers - une fois par mois - mesurent ces teneurs.

A noter la diminution progressive des valeurs nitrates au fur et à mesure de l'agrandissement du périmètre de la zone de protection.

Ruedi Hofer

*Evolution de la courbe des valeurs nitrates entre 2010 et 2016*

## SDIS de la Haute-Broye

### Organisation de la défense incendie de la Haute-Broye

Le Service de défense incendie et de secours (SDIS) vient de consolider sa structure par l'engagement permanent d'un commandant EM en la personne du Major Luc Grandjean.

Le SDIS Haute-Broye réunit 14 communes, réparties en 6 DAP (Détachement d'appui) et 2 DPS (Détachement premiers secours) pour les régions de Moudon, Lucens et Thierrens.

En 2017, 10 pompiers volontaires sont recensés à Curtilles.

Le SDIS recrute 2 fois par an. Les formations de base d'une durée de 2 jours ont généralement lieu en mars dans l'une des communes du SDIS, et en août à Lausanne.

### La relève par le corps des Jeunes sapeurs-pompiers

La section régionale des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) est ouverte aux jeunes entre 8 et 18 ans.

Elle offre une formation aux filles et garçons dès l'âge de 8 ans.

**Prochaine journée de recrutement :**  
samedi 4 novembre 2017  
à la Caserne de Moudon

**Pour plus de renseignements :**

SDIS de la Haute-Broye  
[www.sdis-hautebroye.ch](http://www.sdis-hautebroye.ch)

Jeunes sapeurs pompiers  
[www.jsp-hautebroye.ch](http://www.jsp-hautebroye.ch)

Ruedi Hofer



## Haute Broye

Dès le 10 décembre 2017, un nombre important de modifications bénéfiques pour notre commune seront mises en place au niveau des transports publics.

Les trains en direction de Lausanne et de Payerne circuleront toutes les demi-heures avec croisement à Lucens.

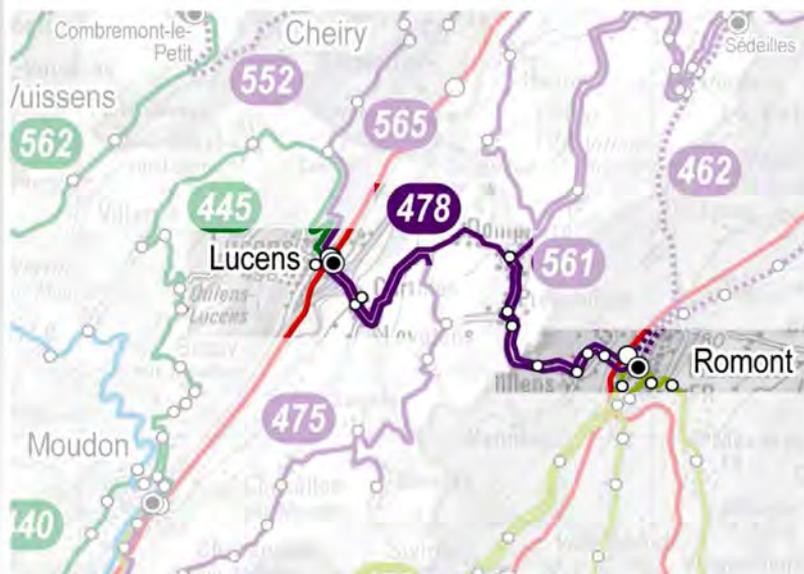
2 lignes de bus passeront à Curtilles. Celles-ci permettront notamment une correspondance

plus efficace à la gare de Romont avec 8 paires de courses par jour en aller-retour (voir graphiques ci-dessous).

[www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch) (dès décembre)

Eric Binggeli

### Ligne 478 : Romont – Dompierre – Lucens



#### Caractéristiques

- 8 paires de courses par jour
  - 2 courses supplémentaires en option Romont – Hennens
- Cadence horaire en HP
- 1 autobus (+ 1 interlignage)

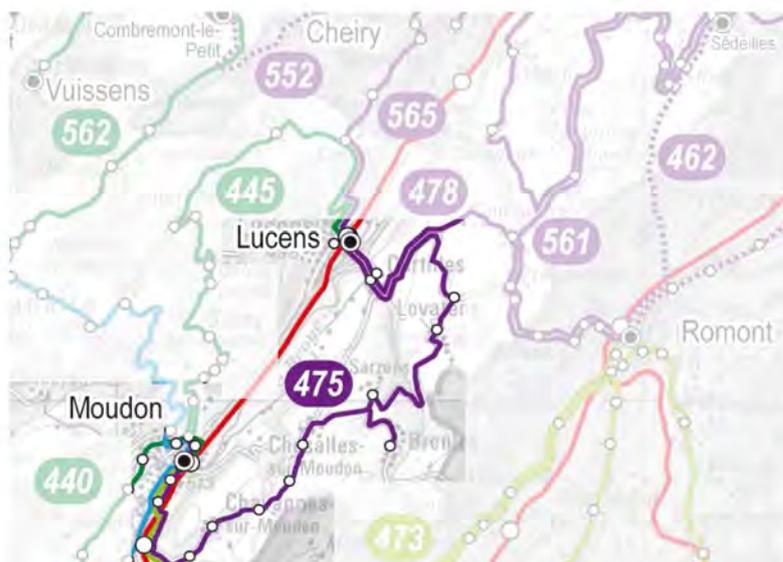
#### Points d'attention

- Desserte asymétrique HPM/HPS
- Desserte du collège de Lucens
- Desserte en option du CO de Romont (pour les courses de/pour Hennens)

#### Correspondances

- Lucens : nœud 00/30
  - HPM : pour Payerne, Kerzers / Berne et Palézieux, Lausanne
  - HPS : de Payerne, Kerzers / Berne et Palézieux, Lausanne

### Ligne 475 : Lucens – Chesalles – Moudon



#### Caractéristiques

- 10/11 paires de courses par jour
- Cadence horaire en HP
- 2 autobus (en interlignage avec ligne 440)

#### Points d'attention

- Desserte des collèges de Moudon et Lucens
- Certaines courses Moudon – Lucens hors système (pour besoins scolaires)

#### Correspondances

- Lucens : nœud 00/30
  - de/pour Palézieux, Lausanne
  - correspondances courtes de/pour Payerne
- Moudon :
  - de/pour Palézieux / Lausanne

## Vivre ensemble a ses règles

La parution de notre édition 2017 de l'Étrille coïncide avec le retour de la belle saison.

Chacun de nous profite des nouvelles énergies que Dame nature nous redonne chaque année et emploie cet élan pour refaire peau neuve à son petit nid douillet, c'est la nature qui le veut ainsi !

Donc, les activités autour des demeures s'intensifient, les tondeuses vrombissent, les dépendances sont vidées de leur contenu devenu inutile, les soirées sur la terrasse se prolongent...

Afin que la cohabitation entre les citoyens se passe de la meilleure manière possible, la Municipalité tient à rappeler quelques règles essentielles à respecter par tout un chacun.

Le Règlement de police y relatif peut être consulté dans son intégralité sur notre site internet : [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch).

### Bruit, respect du voisinage

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22 heures et 07 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En plus, en dehors de ces heures, toutes les mesures doivent être prises pour réduire le bruit à son minimum.

Font exception aux règles ci-dessus, celles citées à l'art. 57.

En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires,



meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures ainsi qu'entre 20 heures et 7 heures. (art. 41)

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de gêner le voisinage public, notamment par leurs cris et leurs odeurs.

Il est interdit de puriner les jours de repos public (le dimanche et les jours fériés officiels) et entre 12 heures et 13 heures à proximité des maisons d'habitation. (Art. 66)

### Chien-Chevaux

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.

Les cavaliers doivent se conformer aux règles de la circulation et n'emprunteront que les voies de circulation. Les empiétements sur le domaine privé feront l'objet d'arrangements avec les propriétaires. Celui qui souille la chaussée est tenu de la nettoyer.

Ayez une pensée pour la collectivité lorsque vous êtes générateur de souillures notamment avec vos quadrupèdes ! (Art. 67, 68 et 72)

### Feux en plein air

Dans les zones habitées, les feux en plein air sont interdits la nuit et les jours de repos public, sauf autorisation de la Municipalité.

Il est interdit de faire du feu sur la voie publique, dans tous les lieux accessibles au public ou aux abords de ceux-ci, à moins de 10 mètres des bâtiments, des dépôts de foin, de paille, de bois ou d'autres matières combustibles ou facilement inflammables.

Sont également réservées les dispositions fédérales et cantonales en la matière (art 74).

Les branchages coupés et le gazon sont à éliminer à la déchetterie de Curtilles.

Les gros volumes peuvent être déposés directement à Lucens en présentant la carte (à demander à la déchetterie pendant les heures d'ouverture).

Une boîte-aux-lettres nouvellement installée à l'extérieur de la déchetterie permet de ramener la carte, une fois utilisée, en-dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Félix Luder

## Construction : c'est parti !

Avec le développement démographique des centres de Moudon et Lucens et avec lui l'augmentation constante du nombre d'élèves, les infrastructures scolaires actuelles ne permettent plus de couvrir les besoins à satisfaction.

Une étude commandée par l'AIMSLE (Association intercommunale scolaire Moudon, Lucens et environs) démontre que ce développement se poursuivra et qu'à l'horizon 2022, le site de Moudon ferait état d'un manque d'une vingtaine de salles de classe.

Sur la base des résultats de cette étude, le comité de direction de l'AIMSLE a donc envisagé une construction scolaire nouvelle incluant une vingtaine de salles de classe ainsi que les salles de sport correspondantes.

## Financement

La première étape de ce projet consistait à modifier les statuts de l'association permettant de fixer un plafond d'endettement. Après étude de la commission de construction, le plafond maximal a été fixé à Fr. 30 mio, répartis au prorata du nombre d'élève des différentes communes.

Pour notre village ce montant a été fixé à Fr. 900'000.-

Les travaux préparatoires avançant, à fin 2016, le conseil de l'AIMSLE a approuvé deux crédits : Fr. 16.6 mio pour le collège du Fey et Fr. 14.3 mio pour la salle de gymnastique.

## Réalisation

Actuellement, les travaux de terrassement sont en cours, l'objectif ambitieux de l'AIMSLE est d'inaugurer les nouveaux bâtiments pour y accueillir les élèves de la rentrée 2018.



Le futur collège du Fey situé à Moudon au lieu-dit du Fey (voir photo-montage ci-dessus), est une réalisation du bureau d'architecte Epure, Moudon.

Ce collège pourra accueillir 19 salles

de classes, 6 salles supplémentaires pour diverses activités, des locaux administratifs, et, entre autre, 48 places d'accueil parascolaire (UAPE).

La répartition des élèves dans les différents collèges n'est pour

l'heure pas encore définitive. Des premières évaluations démontreraient que le nouveau collège du Fey serait destiné aux élèves primaires moudonnois (1-8 Harmos) de la rive droite de la Broye.



La nouvelle salle omnisport triple (VD6) est une réalisation du bureau Thibaud Zingg Architectes, Yverdon-les-Bains. Cette salle sera implantée au lieu-dit Champ du Gour à proximité des courts de tennis de Moudon.

La particularité de cette salle est sa dimension, elle abrite 3 salles de gym normales. Bien que pas forcément nécessaire sur le plan scolaire, il a été décidé de construire une telle salle afin de répondre à une demande croissante des sociétés locales de sports, notamment le Handball Club.

Cette réalisation devrait permettre d'organiser des manifestations sportives de taille interrégionale, voire nationale.

Les salles les plus proches de ce type se trouvent actuellement à Avenches, à Yverdon, ou encore, à Lausanne.

## Conséquences

S'agissant d'une réalisation collective, le retour immédiat pour nos écoliers de Curtilles ne saute pas aux yeux. Les primaires continueront, en principe, de fréquenter le collège de Lucens. Les secondaires celui de l'Ochette à Moudon.

Le projet a cependant le mérite de redonner les moyens à tout l'appareil scolaire de prodiguer un enseignement de qualité dans les meilleures conditions possibles à tous les élèves de l'association.

Relevons également, l'adaptation continue à la demande des unités d'accueil parascolaires.

Côté finances, cet investissement de taille laissera des traces dans les comptes de notre commune. Même si notre participation à la répartition des coûts de l'association n'est que de l'ordre de 2.5%, nous aurons à faire face à une charge annuelle supplémentaire de l'ordre de Fr.30'000.- à Fr. 40'000.-.

Ce montant, fixé en fonction du nombre d'habitants et d'élèves, aura plutôt tendance à diminuer que d'augmenter, vu que notre population stagne, alors que celle des centres de Lucens et de Moudon augmente.

Felix Luder

Une signalisation un peu vieillotte et surtout défraîchie a laissé place à des totems arborant les armoiries de la Commune.

Par la même occasion trois panneaux d'entrée du village ont été déplacés afin de diminuer la zone 50 km/h d'environ 30 à 50 m à chaque sortie du village.

Cela permettra de gagner autant de mètres de surface à déneiger à la charge de la Commune.

Pour les automobilistes, cela permet un freinage plus fluide en venant depuis Lucens, juste avant le ralentisseur au sol, posé à la hauteur de l'église.

Eric Bessard



*Avant et après  
à la Route de  
Lucens*



*Entrée et  
sortie sur  
la route  
secondaire  
menant à  
Chesalles  
et Sarzens.*

Suite à une demande du Conseil général, un radar pédagogique a été acquis par la Commune et posé au centre du village.

Il sera déplacé périodiquement afin de mesurer la vitesse des véhicules à d'autres endroits,

notamment dans le sens de la descente. Cela ne remplace pas les contrôles payants... et assez fréquents à l'intérieur de la zone des 50 km/h du village, et effectués par la Gendarmerie. Le petit bonhomme grimaçant rouge a un effet gratuit ... mais

immédiat sur le pied droit des conducteurs.

L'objectif d'augmenter la sécurité des piétons du village, dont de nombreux enfants, semble ainsi atteint de manière conviviale.



## Police population

L'objectif du Concept Police Population consiste à faire en sorte que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques. Qu'il adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, qu'il apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et qu'il signale tout fait apparemment suspect à la police.

Les membres participants au concept sont des personnes intéressées par la sécurité dans leur zone d'habitation et inscrites dans le réseau Police Population.

Ils reçoivent régulièrement des messages de prévention et peuvent les diffuser dans leur entourage.

Notre village participe depuis plusieurs années à ce concept et compte une vingtaine de membres.

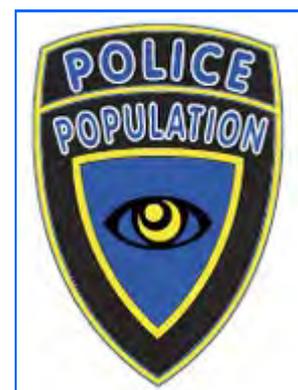
On peut dire que sur le plan de la sécurité, nous vivons dans un endroit paisible, puisque les délits signalés sont très peu fréquents et souvent anodins.

Toutefois, nous aimerions que cette sécurité persiste et nous encourageons chaque

citoyen à participer au concept.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet ou auprès du municipal de la police.

Félix Luder



## Uniques utilisateurs de la déchetterie

Vu la fusion des communes de Chesalles et Sarzens avec Lucens au 01.01.2017, Curtilles exploite dorénavant seule sa déchetterie. Une analyse des coûts de fonctionnement s'avère dès lors nécessaire afin de diminuer les charges. Il s'agit avant tout de limiter de futures augmentations de nos taxes déchets (annuelles et au sac). Rappelons que, selon la loi, les frais des déchetteries doivent être couverts par les encaissements.

Début avril, pour analyser sur place ce qui pourrait être amélioré et optimisé, une délégation de la Municipalité était présente à 3 reprises durant l'ouverture de la déchetterie.

## A améliorer

Pour l'essentiel, nous pouvons dire que les bonnes habitudes de tri semblent acquises par la plupart de nos habitants et tout

ne va pas trop mal, mais certains gestes pourraient contribuer à la nécessaire diminution des coûts :

- Plier les cartons avant de les jeter dans la benne à papier afin d'en utiliser le volume de manière optimale et de diminuer le coût des trajets en ne transportant que des bennes vraiment pleines.

- Amener les bouteilles de pet et les bouteilles en plastic blanc du lait dans les collecteurs des commerces qui les vendent.

## La benne des déchets encombrants n'est pas un fourre-tout !

Tout ce qui rentre dans un des sacs poubelle standard (35 à 110 litres) ne doit plus être déposé aux déchets encombrants, mais doit être éliminé dans le container des sacs poubelles. Ces derniers doivent être dotés du nombre de vignettes adéquat (1 à 3).

La Municipalité a décidé, pour cet automne, de mieux informer

les utilisateurs avec des panneaux afin de les sensibiliser sur la bonne manière de trier leurs déchets n'entrant pas dans les sacs poubelle.

Les employés de la déchetterie, présents lors de chaque ouverture, sont là pour vous aider et vous renseigner. Mais leur travail consiste également à veiller à la bonne application des consignes, si cela s'avère nécessaire. **Merci de les respecter dans cette tâche !**

Ce qui est important à retenir : chaque geste individuel se cumule avec ceux des autres usagers. Et seuls ces efforts collectifs permettront de diminuer les coûts de l'évacuation de nos déchets.

Si une augmentation future des taxes semble inéluctable, aidez-nous à ce qu'elle reste le plus raisonnable possible pour l'ensemble des contribuables de notre commune.

Pierre-André Décosterd



## Eclairage public

En cas de problème concernant les installations d'éclairage public sur le territoire de la commune et dans le but que tout soit remis en état le plus vite possible, vous pouvez annoncer la panne par courriel

au bureau : [greffe@curtilles.ch](mailto:greffe@curtilles.ch)

ou par téléphone au Municipal concerné : 079 / 350 85 50

dès que vous constatez une défectuosité.

Pierre-André Décosterd



Le bureau communal a déménagé dans le bâtiment de l'ancien Collège.

Depuis le 1er janvier, l'administration communale se trouve dans la salle du rez-de-chaussée de l'ancien Collège.

Sa nouvelle adresse postale est :

⇒ Place du Collège 1, 1521 Curtilles.

Les horaires d'accueil restent inchangés : les mardis entre 17h30 et 19h .



Pour vos courriers et pour les votations



La boîte-aux-lettres de la Commune se trouve à l'intérieur du bâtiment, à droite en entrant, à côté de la porte d'entrée du bureau communal.

Le sens de la flèche de l'ancienne affiche des votations semble indiquer que les enveloppes doivent se glisser sous l'escalier... mais c'est bien dans la boîte-aux-lettres de l'entrée du bâtiment qu'elles se déposeront.



L'ancienne boîte de la « Carrée » n'est plus relevée.

## Agenda des manifestations

Date	Descriptif	Lieu
Mardi 1 <sup>er</sup> août	Fête Nationale	Devant le collège / dès 20h
Dimanche 20 août	Fête de l'été / Repas canadien	Devant le collège
Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre	Tatoo	Avenches
Samedi 25 novembre	Activités de Noël pour les enfants	au village
Samedi 16 décembre	Noël	au village
Samedi 6 janvier 2018	La sortie des Rois	à définir

